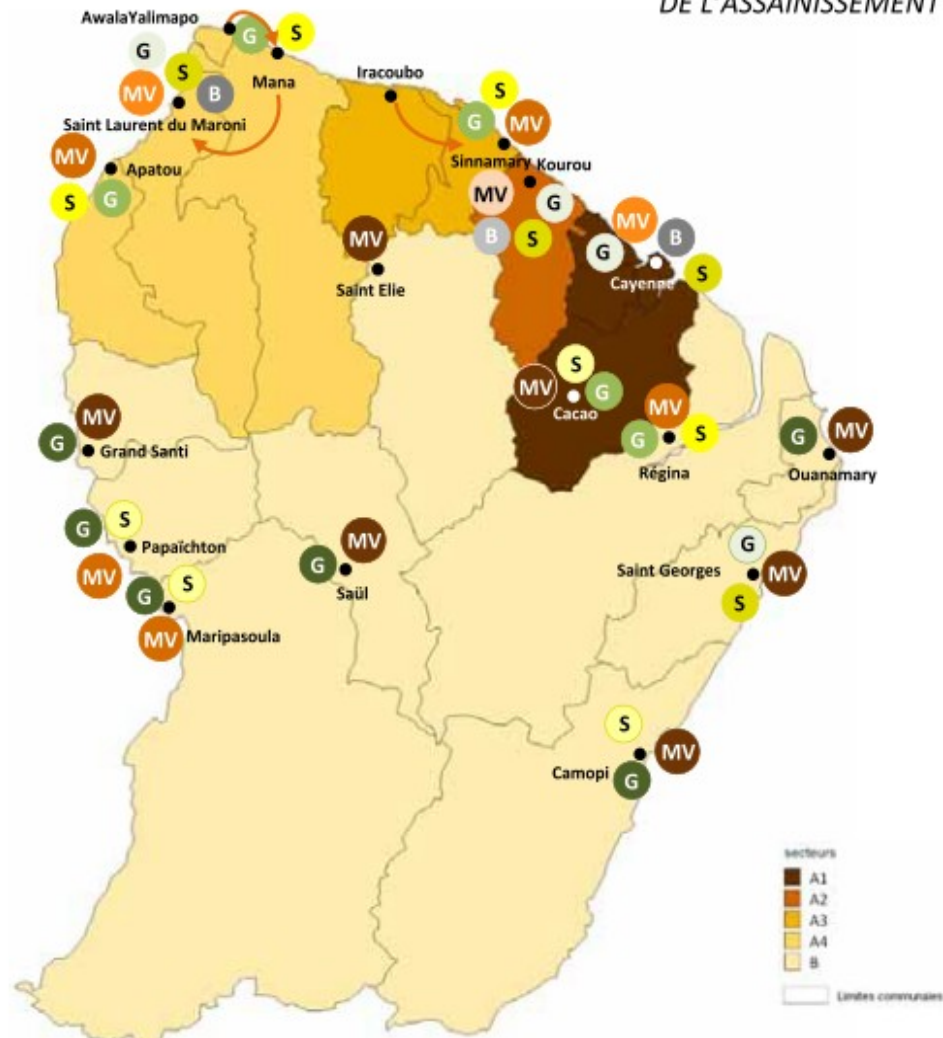


EQUIPEMENTS PRECONISES PAR LE SCHEMA POUR REpondre AUX BESOINS  
DE TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS  
DE L'ASSAINISSEMENT



**Traitement des boues**

- Projet de chaulage des boues sur la future STEP
- Proposition de compostage ou de chaulage des boues

La valorisation agricole des boues est à privilégier sur l'ensemble du territoire. L'épandage de boues concerne tous les types de STEP (boues activées, lagunes, filtres plantés de roseaux). Si la valorisation agricole n'est pas envisageable, la solution de secours est la mise en ISDND

**Traitement des matières de vidange**

- Unité de traitement existante
- Projet de dépotage sur la future STEP
- Proposition d'équipement de la STEP actuelle d'une aire de dépotage
- Proposition d'installation d'une unité de traitement
- Exportation vers une STEP

**Traitement des graisses**

- Projet de traitement par hydrolyse sur la future STEP
- Proposition d'équipement de fosse de dépotage et exportation vers site de traitement par hydrolyse le plus proche
- Proposition de traitement sur unité de traitement des matières de vidange

**Traitement des sables**

- Proposition d'égouttage par bennes filtrantes avant élimination en ISDND
- Proposition d'équipement de quai de transfert et exportation vers site de traitement le plus proche
- Proposition d'installation d'unité de traitement des sables



SCHEMA DEPARTEMENTAL

LA GESTION DES BOUES ET  
DES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

L'Office de l'Eau de la Guyane et le Conseil Général ont piloté une étude relative à la gestion des boues et des sous-produits de l'assainissement finalisée en 2011. Les conclusions seront intégrées lors de la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND). Cette réflexion a été menée collectivement avec les partenaires associés à la réalisation du PDPGDND et les acteurs de l'assainissement sur le département.

Objectifs de cette étude :

- Privilégier autant que possible la valorisation agricole des boues,
- Mutualiser des équipements par une approche sectorisée entre collectivités,
- Proposer aux différents maîtres d'ouvrage du département un document d'aide à la décision quant aux aménagements à réaliser et aux solutions de valorisation à privilégier en cohérence avec les contextes géographiques spécifiques.

Pour plus d'informations :

Office de l'Eau de la Guyane : 0594 30 52 92 ou [officedeleau-guyane@orange.fr](mailto:officedeleau-guyane@orange.fr)



## ETAT DES LIEUX DES DECHETS ETUDIES

### REFUS DE DEGRILLAGE ET DE TAMISAGE

**Production estimée à 255 m<sup>3</sup> par an** de déchets parfois malodorant et insuffisamment égoutté.  
**Destinations** : Enfouissement vers les mêmes sites de traitement que pour les ordures ménagères  
**Prospective** : 914 m<sup>3</sup> d'ici 2015 compte tenu de la réhabilitation et de la construction de nouvelles stations d'épuration.

### MATIERES DE VIDANGE

**Production estimée à 17 000 m<sup>3</sup> par an** de matières issues des installations individuelles (fosses septiques) et regroupées (petites-stations) pour ce qui concerne des dispositifs regroupés.  
**Destinations** : Exclusivement en station d'épuration de type lagunage  
**Prospective** : + 40% d'ici 2015 compte tenu de l'évolution démographique.

### SABLES ET MATIERES DE CURAGE

**Sables** : 133 m<sup>3</sup> par an ; **Matières de curage** : 1296 TMS/an. Teneurs en matières organiques à limiter, teneurs en matières sèches à améliorer.  
**Destinations** : Principalement en station d'épuration de type lagunage ou enfouissement en ISDND  
**Prospective** : + 100% d'ici 2015.

### GRAISSES

**Production estimée à 633 TMEH par an** de déchets très organique dont 90 % du gisement est issue de l'activité agroalimentaire.  
**Destinations** : Principalement en station d'épuration de type lagunage ou enfouissement en ISDND  
**Prospective** : 58 TMEH d'ici 2015 pour les seules collectivités.

### BOUES DE STATIONS D'EPURATION

**Production estimée à 966 TMS par an** sachant que plusieurs milliers de tonnes de matières sèches sont actuellement stockées dans les stations de lagunage en attente d'extraction.  
L'intérêt agronomique et l'innocuité de l'ensemble des boues ont été démontrés.  
**Destinations** : Principalement stockées dans les bassins de lagunage ou enfouissement en ISDND  
**Prospective** : 1971 TMS d'ici 2015 compte tenu de la réhabilitation et de la construction de nouvelles stations d'épuration et de l'évolution démographique.

### BOUES DE POTABILISATION

**Production estimée à 499 TMS par an.** Absence d'intérêt agronomique ne permettant pas leur valorisation agronomique.  
**Destinations** : Exclusivement rejet dans le milieu naturel  
**Prospective** : + 40% d'ici 2015 compte tenu de l'évolution démographique.

## SCENARIO DE GESTION DES SOUS-PRODUITS

Ce travail a été mené par les cabinets d'études Etiage Guyane et Terra-sol puis validé en comité de pilotage techniques composé de l'ensemble des acteurs de l'assainissement du département.

### REFUS DE DEGRILLAGE ET DE TAMISAGE

- Même circuit de traitement que les ordures ménagères ;
- Prescriptions techniques pour les principales stations d'épuration systématisant l'égouttage et le compactage des refus.

### MATIERES DE VIDANGE

- Mutualiser le dépotage en station d'épuration entre territoires communautaires ;
- Optimiser la prise en charge sur certaines lagunes existantes par l'aménagement d'équipement spécifiques ;
- Equipement de type Filtre plantés de phragmites à développer dans les territoires isolés

### SABLES ET MATIERES DE CURAGE

- Débouché à privilégier : la réutilisation en remblai après lavage des sables ;
- Maillage du département par l'installation de 6 unités de traitement des sables et 4 quais de transfert ;
- Proposition d'équiper les stations d'épuration en bennes filtrantes pour les territoires isolés

### GRAISSES

- Maillage du département par l'installation de 4 outils de traitement biologique sur les stations de grande capacité (>10000 EH) à savoir Cayenne, Kourou, St Laurent de Maroni et St Georges ;
- Proposition de mise en place de 5 fosses de dépotage intermédiaire pour exportation vers site de traitement le plus proche ;
- Orientation des graisses sur les unités de traitement des MV pour les territoires isolés

### BOUES DE STATIONS D'EPURATION

- Epandage à prioriser (La Guyane possède 12 500 ha de surface potentiellement épandable, seuls 1 500 ha sont nécessaires pour épandre toutes la production de boues à l'horizon 2015);
- La contrainte de l'acidité des sols guyanais pourra être affranchie par :
  - Le chaulage préalable des sols (uniquement dans le cadre du curage des lagunes),
  - Le chaulage des boues qui permet d'épandre sur sols dont le pH est > 5,
  - Le co-compostage des boues et l'obtention d'un produit commercialisable.

### BOUES DE POTABILISATION

- Proposition d'injection dans le réseau de collecte des eaux usées pour les gisements situés à proximité des Step de Cayenne, St Laurent de Maroni et Kourou ;
- Autres gisements : solutions de traitement au cas par cas (lagunage in situ ou ISDND).